



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/542

15 septembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
RUSSE

Quarante-deuxième session
Point 66 de l'ordre du jour provisoire*

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 41/61 du 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a recommandé que le Président du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement ait des consultations avec les États dotés d'armes nucléaires et les autres États, afin de rester informé de leur position quant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et elle a prié le Secrétaire général de lui présenter lors de sa quarante-deuxième session un rapport sur les résultats de ces consultations.
2. Dans une lettre datée du 28 août 1987, le Président du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement a informé le Secrétaire général au sujet des consultations qu'il avait engagées conformément aux instructions de l'Assemblée générale. La lettre du Président et les réponses des gouvernements figurent en annexe au présent rapport. Celui-ci est présenté en application de la résolution susmentionnée.

* A/42/150.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Comité ad hoc
pour la Conférence mondiale du désarmement et informations communiquées
par les gouvernements

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. LETTRE DATEE DU 28 AOUT 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DU COMITE <u>AD HOC</u> POUR LA CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT ...	3
II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS	5
Bulgarie	5
Chine	5
Etats-Unis d'Amérique	6
France'	6
Philippines	6
Pologne	7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8
Sri Lanka	8
Union des Républiques socialistes soviétiques	9

I. LETTRE DATEE DU 28 AOUT 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DU COMITE AD HOC POUR LA CONFERENCE MONDIALE
DU DESARMEMENT

A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/61, du 3 décembre 1986, intitulée "Conférence mondiale du désarmement", dont le dispositif est ainsi libellé :

"L'Assemblée générale,

...

1. Note avec satisfaction que, au paragraphe 14 de son rapport à l'Assemblée générale, le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement a notamment déclaré ce qui suit :

'Comme il est essentiel qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée à un moment opportun dès que possible, avec une participation universelle et après une préparation adéquate, l'Assemblée générale devrait examiner plus avant cette question à sa quarante et unième session ordinaire, en gardant à l'esprit les dispositions pertinentes de la résolution 36/91 adoptée par consensus, en particulier le paragraphe 1 de cette résolution, et la résolution 40/154, également adoptée par consensus';

2. Renouvelle le mandat du Comité ad hoc;

3. Recommande au Président du Comité ad hoc d'entreprendre des consultations avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'avec tous les autres Etats, afin de rester au courant de leur position sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement;

4. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport sur les résultats de ces consultations;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session la question intitulée 'Conférence mondiale du désarmement'.

En vue de l'application du paragraphe 3 du dispositif de cette résolution j'ai, en ma qualité de président du Comité ad hoc, convoqué le 23 avril 1987 le Bureau du Comité pour qu'il examine, notamment, la question des consultations mentionnées dans le paragraphe en question.

En ce qui concerne le champ de ces consultations, le Bureau a été d'avis que le membre de phrase "ainsi qu'avec tous les autres Etats" au paragraphe 3 de la résolution précitée devait être interprété comme visant les Etats membres du Comité.

J'ai donc envoyé aux représentants de ces Etats et des Etats dotés d'armes nucléaires des notes verbales leur demandant de faire connaître la position de leur gouvernement sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Je vous informe qu'à ce jour, le Comité a reçu les réponses, que vous trouverez ci-jointes, des pays suivants : Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le Président du Comité ad hoc
pour la Conférence mondiale
du désarmement,

(Signé) Nissanka WIJewardane

II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE

[Original : anglais]
[24 juillet 1987]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a constamment appuyé toutes les propositions, initiatives et actions visant à instaurer dans les relations internationales un climat général de sécurité fondé sur la confiance et la coopération entre les Etats.
2. L'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement reste très actuelle, du fait des tensions internationales de l'époque contemporaine, qui est marquée par la poursuite de la course aux armements, avec le risque croissant de voir celle-ci s'étendre à de nouveaux domaines et échapper à tout contrôle.
3. Une telle conférence, associée aux efforts des autres instances qui s'occupent de désarmement, serait une nouvelle occasion offerte à tous les Etats de travailler de concert, par des mesures concrètes, à mettre fin à la course aux armements et à instaurer un véritable désarmement.
4. La Conférence pourrait examiner, pour adopter des décisions concrètes, les nombreuses propositions en suspens, en particulier celles qui visent à écarter la menace de guerre nucléaire, à empêcher que la course aux armements ne se poursuive et ne s'étende à l'espace et à éliminer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive d'ici la fin du siècle.
5. Le Gouvernement bulgare est d'avis que cette conférence dont le principe est largement approuvé à l'ONU, contribuerait à accélérer les négociations en cours et permettrait d'en lancer de nouvelles, qui porteraient sur la totalité des questions de désarmement, l'amélioration du climat politique général dans le monde et la mise en place d'un système général de paix et de sécurité.

CHINE

[Original : anglais]
[15 juin 1987]

La Chine a toujours été favorable à la convocation d'une conférence internationale qui examinerait la question du désarmement. Dès 1963, elle a proposé de tenir une conférence mondiale au sommet pour débattre de l'interdiction complète et de la destruction intégrale des armes nucléaires. Les deux superpuissances, qui possèdent les plus vastes arsenaux, tant nucléaires que classiques, accélèrent leur course aux armements, faisant ainsi peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales. Il est donc de la plus grande urgence de les presser, par divers moyens, de réduire leurs armements. Si la majorité des Etats Membres se prononcent pour la tenue d'une conférence mondiale chargée d'examiner comment les deux superpuissances devraient prendre l'initiative d'une réduction massive de leurs armements, la Chine sera disposée à appuyer cette idée.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

[Original : anglais]
[25 juin 1987]

1. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique continue de penser qu'un climat international favorable est indispensable pour qu'une conférence mondiale du désarmement puisse avoir des résultats positifs. Il serait donc prématuré de convoquer présentement une telle conférence, et cela irait même à l'encontre de l'objectif de celle-ci, puisque la communauté internationale ne parvient à s'entendre ni sur les conditions d'organisation d'une telle réunion ni sur les questions de fond que celle-ci devrait examiner.

2. En outre, cette conférence ferait double emploi avec des instances qui existent déjà, notamment avec la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui est prévue pour 1988, et elle pourrait même plus gêner que faciliter les négociations internationales qui ont été engagées pour réduire de façon substantielle, significative et vérifiable les arsenaux actuels. Dans ces conditions, et compte tenu de la crise financière de l'ONU, les Etats-Unis ne pensent pas qu'une conférence mondiale du désarmement répondrait à ses objectifs.

FRANCE

[Original : français]
[27 août 1987]

Le Gouvernement français confirme sa position telle qu'exprimée dans la lettre du 8 juillet 1986.

PHILIPPINES

[Original : anglais]
[14 juillet 1987]

1. Le Gouvernement philippin a toujours soutenu la campagne pour le désarmement car il s'est rendu compte que les ressources consacrées à celle-ci seraient mieux utilisées si elles étaient affectées au développement. Les Philippines ont toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale demandant la cessation de la course aux armements. L'attachement du pays à la cause du désarmement apparaît clairement dans l'article II de la section 8 de sa nouvelle Constitution, qui dispose que l'Etat philippin, conformément à l'intérêt national, adopte et suive une politique visant à bannir les armes nucléaires de son territoire.

2. Les Philippines, qui sont membres du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, souscrivent pleinement à toutes les mesures tendant à un désarmement complet et général. La convocation d'une conférence du désarmement réunissant les Etats membres, et tout particulièrement les superpuissances, représentera un pas en avant dans cette direction.

POLOGNE

[Original : anglais]
[15 juillet 1987]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne - considérant les souffrances exceptionnelles que ce pays et sa nation ont subies au cours de la seconde guerre mondiale - a toujours attaché une valeur suprême à la paix, à la sécurité internationale, au désarmement et à la coopération pacifique entre les Etats. La course incessante aux armements, la mise au point d'armes, en particulier nucléaires, d'annihilation massive de plus en plus perfectionnées et dévastatrices, et le risque d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique contribuent à exacerber les tensions internationales et imposent d'adopter sans tarder des mesures concrètes et radicales de désarmement.
2. Le soutien du Gouvernement polonais à la résolution que l'Assemblée générale a adoptée par consensus à sa quarante et unième session au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement illustre l'intérêt constant qu'il porte à cette idée; il considère en effet qu'une telle réunion permettrait d'envisager la question extrêmement complexe du désarmement dans sa totalité et selon une perspective universelle.
3. Le Gouvernement polonais est convaincu qu'aucun effort ne devrait être épargné pour atteindre plus vite le noble idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Sa conviction à cet égard est attestée par les efforts qu'il déploie depuis des années, seul ou avec d'autres Etats parties au Traité de Varsovie, à l'ONU et dans le cadre régional. Parmi les initiatives qu'il a prises à l'ONU, on peut rappeler les plus connues : le Plan Rapacki, pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale, le Plan Gomulka, pour un gel des armes nucléaires dans cette région et, plus récemment, le Plan Jaruzelski, pour la réduction des armements et le renforcement de la confiance en Europe centrale. Dans le cadre régional, on peut citer la proposition des Etats socialistes, visant à instaurer un système général de paix et de sécurité internationales, qui a été présentée à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Ces initiatives illustrent clairement la ferme volonté qu'a la Pologne de contribuer à l'avènement d'un monde épris de paix.
4. Le Gouvernement polonais considère que si une conférence mondiale du désarmement se penchait sur cette mission historique qu'est le désarmement cela permettrait - à condition que tous les participants fassent preuve d'une réelle volonté politique - de définir un terrain d'entente et les intérêts communs des Etats et de traiter les problèmes qui divisent ces derniers, afin de trouver des solutions de compromis qui mènent à de substantiels accords de limitation des armements et de désarmement.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Original : anglais]
[6 juillet 1987]

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord estime qu'étant donné le climat international actuel, préparer une conférence mondiale du désarmement n'apporterait rien. C'est pourquoi il continue à douter de l'utilité de nouvelles réunions du Comité ad hoc.

SRI LANKA

[Original : anglais]
[10 juin 1987]

1. Le Gouvernement sri lankais estime que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement pourrait utilement contribuer à la négociation en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, objectif auquel les Etats Membres de l'ONU se sont déclarés attachés. Une telle conférence serait d'autant plus appropriée que le désarmement est devenu une préoccupation universelle qui impose de prendre très rapidement des mesures, comme l'Assemblée générale l'a reconnu lors de ses sessions extraordinaires sur cette question. Les débats du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement ont montré que la convocation d'une telle conférence jouit d'un large soutien auprès des Etats Membres, ce dont l'Assemblée générale a également pris acte.
2. On s'est parfois inquiété de certains aspects de la dégradation de la situation internationale et de ses effets sur l'organisation d'une conférence mondiale du désarmement. Sri Lanka considère qu'avec la volonté politique qui devrait aller de pair avec les déclarations résolues en faveur du désarmement, une telle conférence contribuerait grandement à l'instauration d'un climat de confiance. Les progrès du désarmement, en particulier dans un cadre multilatéral et la détente internationale sont deux processus qui se renforcent mutuellement. Une conférence mondiale organisée selon des modalités appropriées pourrait favoriser ces progrès en imprimant un élan politique aux négociations sur le désarmement menées dans différentes instances.
3. Les Etats dotés d'armes nucléaires sont tenus au premier chef de faciliter les négociations en matière de désarmement selon les priorités formulées par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. La participation de ces Etats et d'autres qui jouent un rôle militaire important sera déterminante pour le succès d'une conférence mondiale du désarmement.
4. Le Président du Comité ad hoc devrait entreprendre des négociations avec les Etats Membres pour faciliter la relance des travaux réalisés par ce comité dans le cadre de son mandat renouvelé (résolution 41/61 de l'Assemblée générale) et pour préparer la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence mondiale du désarmement.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[16 juin 1987]

1. L'Union soviétique saisit la présente occasion pour rappeler une fois de plus qu'elle est favorable par principe à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.
2. Ce qui se passe dans le monde, l'évolution des relations internationales, l'interdépendance croissante des Etats et l'introduction d'armements ayant une puissance de destruction sans précédent imposent objectivement de repenser et d'envisager de façon réaliste les questions de la guerre et de la paix et de rejeter les dogmes et les stéréotypes sclérosés. Une autre façon de manifester un réel sens des responsabilités face aux préoccupations de l'humanité tout entière concernant la survie de la civilisation serait de convoquer une conférence mondiale du désarmement; grâce aux efforts collectifs que feraient des Etats à systèmes sociaux différents, cette assemblée pourrait définir des mesures efficaces pour freiner la course aux armements et entamer un réel processus de désarmement.
3. Les actes de l'Union soviétique indiquent clairement qu'elle souhaite édifier un monde non violent, dénucléarisé et démilitarisé. L'URSS a montré qu'elle comprenait les réalités de l'ère des missiles nucléaires en présentant, en quelques années à peine, toute une série de propositions concrètes de grande portée visant à éliminer tous les types d'armes de destruction massive, et tout particulièrement l'arme nucléaire d'ici à l'an 2000, à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et à réduire les activités militaires dans le monde entier. Symboliquement, en cette année qui marque le soixante-dixième anniversaire de la Révolution socialiste d'octobre, l'Union soviétique s'est efforcée de consolider les acquis de la rencontre de Reykjavik, qui avait laissé entrevoir la possibilité de l'adoption de mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire.
4. Les initiatives soviétiques, ainsi que les propositions d'autres Etats qui se soucient du sort du monde, pourraient former la base d'un échange de vues multilatéral dans le cadre d'une conférence mondiale du désarmement. Le Gouvernement soviétique invite les puissances dotées de l'arme nucléaire qui n'ont pas encore répondu favorablement à l'idée d'une telle conférence à adopter une position plus constructive et à mettre le vaste potentiel d'une réunion de cette nature au service de la cause de la paix.
